

A Monsieur Alphonse Reinach
Hommage respectueux

S. Posener

LA RÉVOLUTION DE JUILLET DANS LE GARD

607

Tp 494 p / 17

LA RÉVOLUTION DE JUILLET ET LE DÉPARTEMENT DU GARD

D'APRÈS DES DOCUMENTS DES ARCHIVES NATIONALES

I

L'histoire de la Révolution de Juillet en province n'est pas encore écrite. L'opinion courante est que la province « ne bougea pas ». La vérification de cette thèse s'impose, surtout à l'heure actuelle où on fête le centenaire des Trois Glorieuses. Une étude approfondie de la vie de province en 1830 nous révèle nombre de faits qui ne correspondent pas à l'opinion établie. Déjà les contemporains s'inquiétaient de la façon dont serait reçue dans le Gard la nouvelle du changement du régime. Alphonse d'Herbelot écrivait de Paris à un de ses amis le 12 août 1830 :

On attend avec impatience des nouvelles des provinces, la secousse y sera probablement terrible. On craignait quelques troubles dans le Gard entre les protestants et les catholiques au reçu de ces nouvelles (1).

Les dissensions religieuses et politiques qui divisaient les habitants du Gard en deux camps ennemis étaient connues de tout le monde en France. Leurs causes dataient de loin; elles prenaient leur point de départ dans les guerres de religion, s'étaient envenimées à l'époque de la Grande Révolution et calmées sous le Premier Empire, pour reprendre avec une véhémence extraordinaire lors de la Terreur Blanche en 1815. La pacification du

(1) Lanzaac de Laborie : *La Jeunesse libérale de 1830. Lettres d'Alphonse d'Herbelot à Charles de Montalembert, etc.* Paris, 1908, p. 183.



Bibliothèque Maison de l'Orient



135134

département, après cette période sanglante, s'effectuait difficilement et lentement. Le baron d'Haussez, qui fut préfet du Gard de 1820 à 1823, s'efforçait en vain de ramener l'union et la concorde dans la bonne société de Nîmes; il finit néanmoins par être révoqué à la suite d'une plainte des dames royalistes de la ville qui l'avaient accusé de donner sa préférence aux protestants (2).

La même division en deux parties s'observait depuis des temps immémoriaux dans d'autres classes de la population nîmoise. « La foule d'artisans qui inonde les boulevards des Casernes ne se mêlera jamais, le dimanche soir, au peuple qui se promène sur les boulevards de la Comédie, » fait remarquer un observateur contemporain (3); on fréquentait des cafés différents; les ouvriers protestants ne trouvaient du travail que dans les entreprises de leurs coreligionnaires, les ouvriers catholiques seulement dans celles des patrons catholiques; on allait jusqu'à demander sa confession à un malade qui se présentait à la porte d'un hôpital (4).

Sous la Restauration, l'état des esprits subit un certain changement. La vivacité des passions resta la même (« Le climat de Nîmes étant des plus vifs, les habitants de

(2) *Mémoires du baron d'Haussez publiés par la duchesse d'Almazan*, I-II, Paris, 1896. — Pour arriver à une entente entre les catholiques et les protestants de Nîmes, le baron d'Haussez organisait des réunions à la préfecture auxquelles il invitait les uns et les autres. « Mais elles servaient à rendre plus sensible la haine que chacun se portait, raconte-t-il dans ses *Mémoires*. Dans le principal salon de réception, les femmes catholiques avaient adopté le côté droit, les femmes protestantes le côté gauche de la cheminée. Les hommes se rangeaient également par secte, et peu d'entre eux osaient franchir la ligne fatale de séparation pour aller causer avec des femmes du bord opposé. A table, les noms inscrits à l'avance et les places désignées amenaient forcément un mélange, mais il était très rare que les voisins causassent entre eux, et le plus souvent les propos s'échangeaient d'un travers de la table à l'autre. C'était à désespérer du succès. Je pris le parti d'abandonner ces enragés à leurs antipathies et de ne plus chercher à les réunir. Par une convention tacite, ils s'accordaient au moins dans un point : ils ne vinrent plus à mes réunions que d'une semaine à l'autre, en sorte qu'un jour était consacré aux protestants et l'autre aux catholiques. » (T. I, p. 281.)

(3) Frossard F., pasteur : *Tableau pittoresque, scientifique et moral de Nîmes et de ses environs*, I-II, Nîmes, 1835, t. II, p. 163.

(4) *L'Ermite de la Guyane : Mon arrivée à Nîmes. La Minerve Française*, y. III (septembre 1818), pp. 322-324.

cette ville ne peuvent que l'être aussi, » écrivait déjà en 1768 l'abbé Expilly, auteur connu du *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, T. V, p. 191), mais elles se transportèrent sur un autre plan, de celui de la religion sur le terrain politique. Sous l'influence du régime parlementaire inauguré par les Bourbons, un rapprochement entre les catholiques et les protestants qui professaient les mêmes opinions politiques s'était effectué; les royalistes, indépendamment de leur confession, se réunissaient dans le café Bolze, les libéraux catholiques et protestants chez Grailhe. A mesure que la vie politique de la France se développait, la division en partis progressait à Nîmes. En 1819, le correspondant local de la *Renommée* y distinguait trois groupements politiques : les ultras, les ministériels et les libéraux, celui du *Censeur Européen* en comptait quatre : les ultras, les doctrinaires, les ministériels ou « ventrus » et le parti constitutionnel (5). Mais l'ancienne désunion religieuse n'avait point disparu; invisible elle restait à la base des divisions politiques, les protestants étant la plupart du temps les libéraux et les catholiques formant le parti royaliste (c'étaient les deux partis qui comptaient, les doctrinaires ne constituant à Nîmes qu'un groupement insignifiant et les ministériels changeant de position suivant le moment). En ce qui concerne la position sociale, le parti royaliste comprenait presque tous les anciens aristocrates, une partie de la noblesse impériale

(5) *L'Ermite de la Guyane. Mœurs nîmoises. La Minerve Française*, t. III (octobre 1818), pp. 553 et 554; — *La Renommée* du 6 novembre 1819; — *Le Censeur Européen* du 14 août 1819. — « Les ultras, disait le correspondant nîmois de la *Renommée*, sourient à la Charte, les ministériels en parlent, les libéraux la défendent. Les libéraux sont ce qu'il faut qu'ils soient; les ultras ne sont rien de ce qu'on devait être, les ministériels sont tout ce que l'on veut. Les libéraux veulent la liberté pour tout le monde, les ministériels ne la veulent pour personne, les ultras la veulent pour eux. Les ultras passent leur temps à rêver, les libéraux à méditer, les ministériels à dîner. Il en résulte que les ultras maigrissent, les libéraux grandissent, les ministériels jouissent. » La description est fort spirituelle, mais le correspondant du journal de Benjamin Constant flattait ses amis politiques et noircissait les partisans des opinions opposées.

et les nouveaux anoblis, le clergé, les cadres des hommes de 1815 et une partie du bas peuple. Dans le parti libéral on comptait les hommes éclairés, tous les commerçants et industriels, des anciens militaires et des habitants des campagnes. Les publicistes de gauche étaient portés à estimer les forces de leurs adhérents de Nîmes comme supérieures, au point de vue du nombre, à celles des royalistes : aux 18.000 protestants que comptait la ville, sur un total de 40.000 habitants, ils ajoutaient encore plus de 8.000 « bons citoyens » parmi les catholiques (6). Ce calcul était faux : le choc porté au pays par les Trois Glorieuses ressuscita les passions religieuses endormies ; les personnes qui croyaient peut-être elles-mêmes être partisans des idées libérales se placèrent dans le camp opposé dès que l'heure de la tourmente générale eut sonné. Il ne faut pas oublier que la classe des artisans et des pauvres était très nombreuse à Nîmes (« le village domine dans la ville », dit un écrivain contemporain) et que c'est elle qui prit la part prépondérante dans l'émeute dont nous allons exposer les péripéties d'après les documents des Archives Nationales.

II

L'agitation commença dès l'arrivée de la nouvelle des ordonnances du 25 juillet. Les ultras et les ministériels jubilaient, les libéraux étaient désappointés et opprimés. Une réunion de leurs chefs eut lieu autour du lit de Madier de Montjau malade, ancien député, conseiller à la Cour de Nîmes, qui avait eu, le premier, le courage de soulever à la Chambre des députés la question de l'impunité des auteurs des assassinats à Nîmes, en 1815. On y discuta les événements de Paris. Les esprits s'échauffèrent, plusieurs orateurs, dont Adolphe Crémieux, avocat déjà connu de toute la France, étaient d'avis que la disso-

(6) L. Gallois : *Observations rassurantes sur les opinions politiques des habitants du Midi de la France*, Paris, 1831, pp. 13 et 23-24.

lution de la Chambre des députés ordonnée par le ministère de Polignac constituait une violation flagrante de la Charte, que la royauté avait commis un parjure en cassant les élections nationales (7).

Au bout de quelques jours eut lieu une nouvelle secousse causée par la nouvelle de la révolution à Paris. Une grande émotion s'empara de Nîmes. Dans la nuit du 5 au 6 août, le correspondant anonyme du *Courrier Français* écrivait de cette ville à son journal :

Le drapeau national n'a point encore été arboré. On a eu beaucoup d'inquiétude pendant plusieurs jours. Le préfet ne savait quel parti prendre. Point de garde nationale et des jésuites pour garnison. Heureusement le zèle et le patriotisme des négociants a suppléé à tout. Ils ont parcouru tous les quartiers où se trouvent les manufactures, engageant les ouvriers à la paix et à l'union. Les cercles s'étaient également réunis dans le même but, quelles que fussent leurs opinions politiques et religieuses. Cependant tous les lieux publics étaient fermés, et l'on avait envoyé dans les Cévennes pour empêcher les montagnards de venir faire une descente et de compliquer encore la position si embarrassante où se trouve la ville (8).

Il y avait à Nîmes, dans les deux partis, des gens raisonnables qui s'efforçaient d'empêcher des discordes civiles. Au début leur tâche fut couronnée de succès. On lit dans le *National* une lettre expédiée de Nîmes le 6 août :

Nîmes va être sauvée du danger qui le menaçait. Hier, journée à jamais mémorable pour les Nîmois, les deux partis, qui depuis quatre jours étaient en présence, ont mis bas les armes. Le peuple, oubliant ses dissidences religieuses et politiques, parcourt la ville et les faubourgs aux cris mille fois répétés de « Vive la paix ! Vive l'union ! » A cette heure (six heures et demie du soir), le drapeau tricolore flotte sur la Tourmagne, l'Amphithéâtre et la Maison carrée (9).

(7) Sarrut et Saint-Edme : *Biographie de nos jours*, Paris, 1838, p. 325.

(8) *Courrier Français* du 11 août 1830.

(9) *Le National* du 13 août 1830.

Le conseil municipal lança une proclamation à la population en l'exhortant à la paix et à l'union. Le calme fut maintenu, mais il s'agissait de proclamer et de fermement établir le nouveau régime. Pour faire arborer le drapeau tricolore, Adolphe Crémieux avait dû aller à Lyon chez le lieutenant-général commandant la 19^e division militaire, Bachelu, afin de prendre des ordres positifs (10). Bien que le maire de la ville, Chastellier, député à la Chambre, et le préfet du Gard, Planelli de la Valette, eussent donné leur assentiment à la proclamation du conseil municipal, il était manifeste qu'ils ne pouvaient plus rester à leurs postes. Une députation de la ville, de l'avis du préfet lui-même, se rendit auprès du baron Chabaud-Latour, ancien député de gauche, qui était à la campagne et malade, pour l'inviter à venir se mettre à la tête de l'administration. Plusieurs hauts fonctionnaires durent abandonner leurs postes. Le procureur-général, qui, ayant sollicité un congé pour la date du 29 juillet, avait prévenu l'ex-ministre de la Justice que, venant d'avoir connaissance des *salutaires* ordonnances du 25, il oubliait ses affaires personnelles et ne sentait plus que le besoin de rester en ville jusqu'après les élections annoncées par le Gouvernement déchu pour le mois de septembre, fut remplacé par Viger, avocat à la Cour locale (11).

L'administration en partie renouvelée ne sut pas dominer la situation. Celle-ci restait indéterminée, les nouvelles de la capitale étaient contradictoires, les bruits les plus invraisemblables circulaient à Nîmes. Dans les milieux royalistes on annonçait soit le débarquement prochain de Charles X à Cette ou à Aigues-Mortes, soit l'arrivée de l'armée d'Alger pour procéder au renversement de l'ordre nouveau. Les quartiers populaires compre-

(10) *Courrier Français* du 9 août 1830. — Sarrut et Saint-Edme, *op. cit.*, p. 325.

(11) *Courrier Français* du 9 août 1830; — *Le National* du 14 août 1830; — *Gazette des Tribunaux* du 5 août 1830.

naient encore nombre d'anciens membres des *verdets* de 1815 (environ 500) qui profitaient de la confusion générale pour fomenter les troubles et se livrer au pillage. En peu de temps, la situation se tendit tellement qu'un libéral ne pouvait pas se montrer, revêtu des couleurs nationales, dans ces quartiers, en particulier dans la Bourgade, sans être maltraité (12).

L'esprit de concorde céda la place à l'inquiétude. Partout, dans le pays, les maires nommés en 1815 continuaient à gérer les affaires municipales; la formation d'une garde nationale patriote tardait toujours; les fauteurs des déplorables événements de l'époque de la Terreur Blanche se promenaient dans les rues impunément; leurs protecteurs haut placés jouissaient comme auparavant de leur fortune et de leurs honneurs, courtisés par les nouvelles autorités qui s'évertuaient à les faire rentrer dans le giron du nouveau régime (13). Un incident qui eut lieu au commencement du mois d'août vint augmenter la confusion. La majorité des membres du barreau, qui professaient des opinions libérales, réclamaient la prestation du serment par les juges au nouveau Gouvernement et en signe de protestation ne se présentaient pas aux audiences. Des réunions tumultueuses d'avocats eurent lieu, mais les partisans de l'ordre établi ne purent pas convaincre leurs confrères intransigeants. Lasse de cette obstruction passive, la Cour convoqua le barreau pour lui annoncer qu'elle désirait reprendre le lendemain le cours de ses travaux. Une longue discussion s'engagea. Adolphe Crémieux, le porte-parole des libéraux, soutint que jusqu'à prestation de nouveau serment par la magistrature il n'y avait plus de Cour, que le serment même qui liait les avocats à Charles X avait été annulé le jour où l'on avait appris que le roi avait

(12) Arch. Nat. BB18 1315 (3998). *Rapport du procureur-général près la Cour de Nîmes au Grand Juge* du 17 août 1830.

(13) Arch. Nat. BB18 1315 (3998). *Lettre de M. Gasquet, négociant à Sommières, au Garde des Sceaux*, du 3 septembre 1830.

fait tirer sur son peuple. Il fallut que Cassaignols, premier président de la Cour, qui jouissait de l'estime générale des avocats, s'entretint avec Crémieux pour que ce dernier cessât de s'opposer au vœu des magistrats. Cédant aux instances du digne président, Crémieux ne voulut pourtant pas témoigner par sa présence aux audiences de la Cour qu'il approuvait la décision prise. Il remit alors tous les dossiers des affaires en cours, dont il détenait un grand nombre dans son cabinet, aux avoués et annonça son départ pour Paris. Crémieux occupait une place en vue à Nîmes; c'est à lui qu'on était redevable, en grande partie, de la concorde qui s'était établie aux premiers jours après les Trois Glorieuses; aussi la nouvelle de son prochain départ fit-elle sensation en ville et augmenta-t-elle l'inquiétude des libéraux (14).

III

C'est dans ces conditions que, le 15 août, s'effectua la proclamation du nouveau gouvernement. Elle fut faite le matin et suivie du cortège réglementaire. A cette occasion, on put remarquer que le régime ne jouissait pas de la sympathie de la majorité des Nimois. Peu d'habitants se rendirent à la fête. Le régiment suisse, dont l'attachement aux Bourbons ne faisait mystère pour personne, refusa d'assister à la solennité. La force militaire y était donc absente, puisque, en dehors des Suisses, il n'y avait à Nîmes que quelques chasseurs et des gendarmes. Le spectacle fut peu réjouissant. Quand le cortège défila dans certains quartiers, les cris de « Vive Charles X » se firent entendre dans les groupes qui stationnaient sur son passage (15). Les fameux *verdets* de 1815 entraient en scène. Comme c'était l'été et jour de fête, tous les habitants étaient dehors, les cafés étaient bondés; par-

(14) *Gazette des Tribunaux* des 5, 6, 7, 8 et 16-17 août 1830; — *Le Constitutionnel* du 11 août 1830.

(15) *Le National* du 6 septembre.

tout des attroupements se formaient. Le quartier populaire des Casernes était très animé; ses fameux cafés, le café Riche et celui de la Garnison regorgeaient de monde; il s'y trouvait beaucoup de gens de Bourgade, quartier voisin habité par la lie du peuple. On y discutait les événements du jour, on poussait des cris de *Vive Charles X*, on invectivait les passants qu'on savait appartenir au parti libéral.

Le soir, vers les neuf heures, on ne se borna plus à de simples provocations; divers jeunes gens qui traversaient le quartier pour voir les illuminations furent séparément assaillis à coups de pierres et de couteau. On se jetait sur eux en criant : « *A bas les libéraux! Les Bourbons ou la mort!* » Un jeune homme fut blessé mortellement au cri : « *Voilà pour toi, chien de libéral!* » Cinq libéraux tombèrent victimes de ces excès. La populace royaliste n'était pourtant pas seule à commettre des crimes. Une bande de libéraux qui, chantant la *Marseillaise*, était venue du centre de la ville, entra en querelle avec un nommé Duprat, partisan des Bourbons, qui fut frappé à coups de couteaux.

Le lendemain 16, les autorités, dans la crainte de collision, firent évacuer les boulevards; mais la jeunesse libérale se réunit en nombre dans la partie de la ville où elle comptait le plus d'adhérents, du côté du pont de Beaucaire, et organisa une manifestation. Les royalistes qui s'y trouvaient furent maltraités. Dans la nuit, deux hommes furent tués dans des circonstances restées inconnues (16).

Les événements des 15 et 16 août divisèrent Nîmes en deux camps ennemis. Les libéraux réclamèrent avec plus d'insistance l'organisation de la garde nationale, l'appel des troupes de Lyon, le désarmement des anciens gardes

(16) Arch. Nat. BB18 1315. *Rapport au ministre de la Justice sur les résultats de la procédure criminelle instruite devant la Cour de Nîmes, à l'occasion des troubles qui ont eu lieu dans cette ville.*

nationaux de 1815, etc., mais « une petite coterie qui entourait les autorités et en rendait l'abord impossible à tout ce qui ne lui appartenait pas, qui avait résolu d'exploiter la révolution à son profit, connue sous le nom *Poligarchie protestante*, suscitait mille difficultés », comme on l'écrivait de Nîmes à la *Gazette des Tribunaux* (17). Les royalistes envoyèrent dans la campagne des émissaires chargés de répandre une proclamation de Charles X qui invitait les habitants à s'armer et annonçait que bientôt une coalition formidable viendrait les appuyer (18). Les autorités, en prévision des troubles, demandèrent de la force armée; un régiment d'infanterie arriva dans la ville et prit position aux Arènes, d'où l'on pouvait se porter aisément partout où le besoin l'exigerait (19).

Lors des collisions des 15-16 août, neuf personnes furent tuées — sept protestants et deux catholiques dont un faible d'esprit qui se trouvait par accident sur le lieu des attroupements (20). Les autorités judiciaires en attribuèrent la faute principale aux catholiques, partisans de la dynastie déchue. Les protestants étaient désespérés. « Les libéraux furent indignement traités, il y a quinze jours, pour avoir osé se réjouir de ce que nous avons un roi constitutionnel, » se plaignaient-ils dans une lettre à la *Gazette des Tribunaux* (21), mais grâce aux précautions prises, une quinzaine de jours s'écoulèrent assez tranquillement. Le 29 août, dans la matinée, eut lieu le départ du dernier bataillon du régiment suisse qui se transportait à Besançon pour y être licencié. Les royalistes le regrettaient fort. Un millier d'individus, plus de 200 ayant en tête un drapeau blanc, et chacun

(17) *Gazette des Tribunaux* du 17 septembre 1830.

(18) *Le National* du 10 septembre 1830.

(19) *Courrier Français* du 25 août 1830.

(20) Arch. Nat. BB18 1315. *Rapport du procureur général au Grand Juge* du 17 août.

(21) *Gazette des Tribunaux* du 9 septembre 1830.

une cocarde blanche au chapeau, comme l'affirmait le correspondant nimois de la *Gazette des Tribunaux* (22), accompagnèrent la troupe jusqu'à la sortie de la ville aux cris de : « Vive Charles X! Les Bourbons ou la mort! »

A la séparation, « des paroles imprudentes furent prononcées, de coupables espérances furent hautement manifestées », constatait dans son rapport le procureur général. La foule rentra dans la ville et resta à stationner sur divers points. L'animation était grande, les esprits étaient montés. Quelques libéraux qui passaient tranquillement sur les boulevards furent attaqués et ne durent leur salut qu'aux personnes qui vinrent à leur secours. Le colonel de Lascours, commandant militaire du département, membre de la Chambre des députés où il siégeait sur les bancs de gauche (23), parvint à faire saisir quelques malandrins et à les faire conduire en prison. Cet acte ne calma pas l'effervescence qui, au contraire, grandit d'un moment à l'autre. Au milieu du tumulte général, le bruit se répandit qu'on avait tiré sur le colonel, qu'il était tué. C'était inexact : un coup de fusil avait bien été tiré à une certaine distance du colonel au cours d'une rixe entre deux hommes, mais personne n'avait été atteint (24).

Le bruit de l'attentat sur le colonel de Lascours joua un rôle fatal, portant à son comble l'exaspération des libéraux qui avaient grande confiance dans le commandant militaire du département. Bien plus, la nouvelle réveilla un souvenir douloureux : en 1815, le général Lagarde, le seul homme qui avait osé arrêter Trestailions, le chef des

(22) *Gazette des Tribunaux* du 9 septembre 1830.

(23) Braun : *Nouvelle biographie des députés ou statistique de la Chambre de 1814 à 1829*, Paris, 1830, p. 284.

(24) Ce fait avait été constaté publiquement par de Lascours lui-même ; pourtant, dans une lettre circulaire expédiée de Nîmes le 30 août aux journaux de gauche de Paris, on lisait : « Le général avait failli être tué. Un coup de fusil, tiré sur lui presque à bout portant, ne l'a heureusement pas atteint. » V. *Courrier Français, le Constitutionnel et le Journal des Débats*, tous du 6 septembre 1830.

assassins nîmois, avait été tué et son assassin acquitté par le jury composé de catholiques (25).

Les sanglants événements de la Terreur Blanche étaient toujours présents à la mémoire des protestants de Nîmes, et si la jeunesse s'en souvenait vaguement, elle les connaissait cependant fort bien, d'après les récits des anciens.

Un groupe de jeunes gens libéraux s'était rendu à la mairie pour demander des armes et des munitions; on les leur refusa. Ils se portèrent alors sur le boulevard de l'Hôpital et, après avoir inutilement essayé de pénétrer dans la maison d'un armurier, forcèrent la porte d'une boutique de poudre de chasse, où ils enlevèrent une grande quantité de poudre et de plomb. On réunit ainsi quelques centaines d'hommes armés de mauvais fusils de chasse, fourches, bûches, etc. et on fit des patrouilles. La journée s'acheva dans une agitation fébrile.

Les habitants s'arment, écrivait dans la soirée du 30 août le procureur général au ministre de la Justice, les partis s'observent et tout est à craindre (26).

Dans la soirée, le maire distribua lui-même des armes à une centaine d'habitants connus par leur sang-froid. La nuit se passa assez tranquillement, d'après le rapport du procureur général; elle fut très orageuse, la force armée ne parvint qu'avec la plus grande peine à disperser les attroupements nombreux, d'après le correspondant nîmois de la *Gazette de France* (organe royaliste) (27).

(25) Vulabelle : *Histoire des deux restaurations*, t. V, p. 21 — [Durant] : *Marseille, Nîmes et ses environs en 1815 par un témoin oculaire*, Paris, 1818, p. 54.

(26) Nous nous basons, dans notre récit des événements des 29-31 août et du 1^{er} septembre, sur des rapports du procureur général, en particulier sur celui du 7 octobre 1830, en les complétant par des détails qu'on trouve dans les journaux de Paris de l'époque.

(27) *Gazette de France* du 7 septembre 1830. Les informations du correspondant en question sont sujettes à caution. En rapportant les événements du 29 août, il écrivait : « A peine les troupes licenciées furent-elles sorties de nos murs, qu'une horde composée de 300 ou 400 hommes se pré-

Le lendemain matin la ville présentait l'aspect le plus sinistre : les marchands n'avaient pas osé rouvrir leurs boutiques, les ouvriers n'avaient pas repris leurs travaux, on s'attendait à de plus graves événements. La garde nationale, dont la formation venait d'être décidée et dont les chefs provisoires avaient été désignés par l'autorité, ne fonctionnait pas encore pour des raisons administratives. Las de cette incurie, les libéraux organisèrent eux-mêmes une milice bourgeoise : on prenait tous ceux qui étaient disposés à se défendre en cas d'attaque et on en formait des compagnies. « Tous nos amis s'y mettaient », dit le correspondant de la *Gazette des Tribunaux* (28). « On courait aux armes de tous côtés. Les deux partis avaient formé deux camps », dit-on dans la *Gazette de France* (29). Le peuple était armé principalement de fourches, de faux et même de bêches. Un poste de la milice bourgeoise s'était établi dans l'auberge de la Basigue, rue de la Porte-d'Alais, dans un quartier presque exclusivement habité par des catholiques de la classe du peuple. L'apparition des bourgeois protestants provoqua un mouvement dans la population, des attroupements armés surgirent sur quelques points de la Bourgade. Les autres se retranchèrent dans les vignes sur les hauteurs des moulins à vent qui couronnaient la Bourgade. Grossis en nombre, ils quittèrent, ainsi que leurs complices de Bourgade, les retranchements et vinrent attaquer le poste protestant de Basigue. Une fusillade s'engagea. Une pa-

sente à l'hôtel de la mairie pour demander des armes. Au milieu des vociférations qu'elle faisait entendre par intervalles, les âmes religieuses entendirent avec effroi d'horribles blasphèmes, accompagnés de menaces contre les signes de notre religion qui décorent nos places publiques. » Nous savons qu'en réalité les événements se passèrent tout autrement. « Chose remarquable, certifie le procureur général dans son rapport au ministre du 1^{er} septembre, c'est que la population protestante, armée et maîtresse de plusieurs points de la ville, a fidèlement respecté tous les signes extérieurs du culte catholique. On avait beaucoup parlé d'un complot qui aurait eu pour objet de renverser les croix. Mais rien n'en a confirmé l'existence. »

(28) *Gazette des Tribunaux* du 9 septembre 1830.

(29) *Gazette de France* du 7 septembre 1830.

nique indescriptible s'empara de la ville. Les uns se rendirent à l'Hôtel de Ville pour demander des armes, les autres se portèrent hâtivement au secours du poste assailli, pénétrèrent dans le faubourg et forcèrent leurs ennemis à se replier. A l'Hôtel de ville, le maire voulut distribuer des armes à des personnes choisies et fit amener dans cette intention des fusils sur la place de la Commune, mais le peuple se précipita sur la charrette et les fusils furent enlevés sans qu'on pût savoir par qui. Vainement les chefs provisoires de la garde nationale exhortèrent-ils les divers corps de la milice bourgeoise à garder leur sang-froid et à ne pas quitter leur poste, tous leurs efforts demeurèrent inutiles et plusieurs capitaines furent même obligés de marcher sur la Bourgade à la tête des hommes armés et de participer avec eux au combat. Les groupes de libéraux opéraient des perquisitions dans les maisons habitées par des royalistes pour les désarmer.

La veille, un faux bruit avait semé la panique dans les rangs des libéraux; maintenant c'était le tour des royalistes. Dans une rixe violente qui eut lieu entre les deux partis devant l'église Saint-Charles, quelques pierres lancées par la foule atteignirent la boule dorée qui surmontait le piédestal de la croix plantée par les missionnaires (30). Le procureur général Viger, dont nous reproduisons ici le récit, était d'avis que la croix avait été atteinte par accident. Mais si l'on se rappelle le mécontentement qu'avait provoqué à Nîmes antérieurement le bruit seul de l'arrivée des missionnaires (31), on est libre de supposer que la pierre avait été lancée par un protestant fervent ou un catholique provocateur. Quoi qu'il en soit, à

(30) « Hier, après-midi, un combat s'est engagé dans la rue de l'église Saint-Charles; les pierres volaient jusqu'à la hauteur des croisées du second étage », lit-on dans une lettre adressée, le 30 août, de Nîmes, à la *Gazette des Tribunaux*, n° du 9 septembre 1830.

(31) « Le bruit court que les missionnaires viendraient à Nîmes. On ne peut se figurer l'effroi que cause cette nouvelle », écrivait-on de cette ville à la *Renommée* (n° du 27 novembre 1819).

l'instant même le bruit qu'on voulait abattre les croix et persécuter les catholiques se répandit dans Nîmes.

En expédiant, dans la soirée, son rapport au ministre, le procureur général y ajouta de sa main ce post-scriptum :

Il est huit heures du soir. La ville est dans la désolation. Plusieurs engagements sérieux ont eu lieu entre les partis. Il y a eu des tués et des blessés de part et d'autre.

Dans la journée, il avait voulu que la Cour d'assises continuât de siéger, mais les jurés voulaient tous se retirer; un magistrat faisant partie de la Chambre ne s'y était pas rendu; au tribunal civil plusieurs juges manquaient (32). « Aujourd'hui la terreur était panique, chacun voulait quitter son poste », écrivait au ministre le procureur général.

IV

« Aujourd'hui ce qu'on craint par-dessus tout, c'est l'arrivée des troupes désorganisées des villages voisins, » lit-on dans le même rapport de Viger. Ces craintes n'étaient que trop fondées. Déjà, le 29 août, divers habitants de Nîmes s'étaient rendus à la campagne et avaient cherché à soulever la population catholique par de faux rapports sur l'état de la ville; ils annonçaient que les croix avaient été renversées, que deux maisons avaient été pillées, que s'en était fait des catholiques de Nîmes si ceux des villages voisins ne venaient à leur secours. L'agitation des paysans s'accrut de plus en plus dans la journée du 30 par l'arrivée d'un plus grand nombre de Nîmois, qui annoncèrent qu'on massacrait les catholiques, qu'on avait tué un frère de la doctrine chrétienne et qu'on était en disposition de tuer tous les prêtres. Les émissaires venus dans la commune de Marguerittes criaient : « Aux armes! Vive la Croix! Il faut marcher!...

(32) Arch. Nat. BB18 1315. Rapport du 30 août 1830.

Les croix sont abattues, on assassine les catholiques, il faut que tout marche pour défendre la religion! » Ce n'était plus une lutte entre deux partis politiques, l'ancienne guerre religieuse se rallumait, le camp catholique se dressait contre le camp protestant. Partout des attroupements armés se formaient et se dirigeaient vers la ville blasphématrice. Venus de divers côtés, ils parvinrent aux environs de Nîmes, à l'aube du 31, et prirent position au pont du Car et ensuite sur divers autres points des environs de la ville, poussant des reconnaissances jusqu'à ses portes. Leurs effectifs ne cessèrent de grossir en nombre au cours de toute la journée du 31.

Les protestants, de leur côté, avec l'assentiment des autorités, envoyèrent des messages dans l'Ouest du département, dans la Gardonnenque habitée par des montagnards de la même confession; la commune de la Vauvage, étant la plus voisine, envoya, au matin du 31, une troupe de 2.000 gardes nationaux. Au cours de la journée, de nombreux détachements de toutes les communes arrivèrent en ville (33). « La population protestante des Cévennes accourait, transportée de fureur pour venger ses frères », communiquait-on dans une lettre adressée au *Précurseur de Lyon* (34).

Les autorités de la ville, cédant à la panique générale, lancèrent des appels de secours dans toutes les directions. Dès qu'on fut informé à Lyon, le 10^e régiment de ligne fut expédié à Nîmes.

Dixième régiment, déclarait dans un ordre du jour aux soldats le lieutenant-général Bachelu, je vous envoie à Nîmes. Les bandes des Trestaillons, ceux qui égorgaient dans le Midi, en 1815 et 1816, excités par les ennemis de notre régénération

(33) *Le Constitutionnel* du 6 septembre 1830; *Gazette des Tribunaux* des 9 et 17 septembre 1830; — *Courrier Français* du 6 septembre 1830; — Arch. Nat. BB18 1315. Rapport du 7 octobre 1830.

(34) *National* du 6 septembre 1830.

politique, menacent de se reformer et de recommencer les scènes de carnage qui ont désolé cette contrée (35).

De Montpellier arrivèrent des mineurs avec deux pièces d'artillerie. Dans la journée du 1^{er} septembre, on vit venir des troupes de Tarascon et d'Arles (36).

Le 31, Nîmes présentait ainsi l'aspect d'un camp militaire. L'équipement de la plus grande partie des forces qui allaient s'affronter était assez piteux, mais la bravoure, surtout celles des gens de la Vaunage, connus par leur ardeur protestante, suppléait à l'insuffisance de l'armement. Dans la matinée, un gendarme d'ordonnance alla sur le chemin de Beaucaire au-devant d'un régiment d'infanterie qui devait arriver à Nîmes. Il fut entouré d'une vingtaine d'hommes armés qui le conduisirent au pont du Car où étaient campés les paysans catholiques. Là on se livra à quelques voies de fait envers lui. Sur la représentation de personnes qui firent observer que ce gendarme pourrait être utile à une négociation, on le fit retourner en ville, suivi de trois parlementaires. Chemin faisant, le groupe rencontra un officier envoyé par le colonel de Lascours en reconnaissance; tous se rendirent chez le commandant militaire. Les parlementaires lui remirent une note, sans signature et d'une écriture inconnue, dans laquelle les campagnards catholiques protestaient de leur soumission au Gouvernement et faisaient connaître qu'ils s'étaient réunis dans l'unique but de défendre les pères de familles qui avaient fui la ville et les catholiques qui y étaient restés. Ils demandèrent le renvoi immédiat de la milice de la Vaunage, assurant qu'ils déposeraient les armes dès qu'elle serait partie.

Entre temps, les autorités, afin d'éviter une collision sanglante, s'étaient adressées à l'évêque de Nîmes pour le prier d'user de son influence pour rétablir le calme. Le

(35) *Gazette de France* du 7 septembre 1830.

(36) *Le National* du 10 septembre 1830; — *Gazette des Tribunaux* du 8 septembre.

vénérable vieillard accéda à cette demande et fit une tournée dans la ville, en exhortant les fidèles à la réconciliation et à la paix; mais ses paroles ne trouvèrent pas d'écho favorable (37). Dans les milieux protestants, on affirmait que l'évêque de Nîmes avait fait de sa propre initiative des démarches auprès des autorités, accompagné du curé Bonhomme et qu'il avait déclaré que si l'on promettait de laisser impunis les paysans insurgés et de ne point les inquiéter dans leurs foyers, lui et son adjoint se faisaient forts d'aller les désarmer à la tête de la troupe de ligne (38).

Le curé Bonhomme était présent à la conférence de la délégation avec le colonel de Lascours. Celui-ci ayant refusé de traiter avec des rebelles et ayant insisté sur le départ des paysans sans conditions, le curé Bonhomme transmet aux parlementaires une lettre pour les insurgés dans laquelle il leur parlait de l'état de la ville et les priaient instamment de se retirer. Au moment où l'on reconduisait la délégation, la troupe des paysans catholiques s'était avancée jusqu'à environ 500 pas de Nîmes. Elle comptait de 1.700 à 1.800 hommes, la plupart mal armés de fourches et même un grand nombre étant sans armes. On convint qu'ils se retireraient pendant la nuit à deux lieues de la ville et que les parlementaires emploieraient toute leur influence pour les engager à se séparer. Les parlementaires tinrent parole; vers les quatre heures du matin, la plus grande partie des paysans qui se trouvaient sur le pont du Car se dispersèrent. Jusqu'à ce moment, ils s'étaient gardés militairement, ayant devant eux une troupe de 600 hommes d'infanterie et 200 cavaliers. Des deux côtés, à la portée du pistolet, on avait mis des sentinelles (39).

Le rassemblement du pont du Car se retira, mais au

(37) *Gazette de France* du 7 septembre 1830.

(38) *Courrier Français* du 6 septembre 1830.

(39) Arch. Nat. BB18 1315. Rapport du procureur général du 7 octobre 1830; — *Le National* du 10 septembre 1830.

point du jour du 1^{er} septembre un autre attroupement de paysans, moins considérable que celui de la veille, fut signalé du côté du chemin d'Arles. Sur l'ordre du préfet, le colonel de Lascours avait avancé la troupe contre ce rassemblement et, après sommations en règle d'avoir à se retirer, avait donné l'ordre d'employer la force. A l'approche des soldats, les individus qui faisaient partie de l'attroupement s'enfuirent et jetèrent leurs armes. Les chasseurs les poursuivirent dans toutes les directions, arrêtant indifféremment tout homme qu'ils rencontraient sur les chemins. Environ 80 personnes furent ainsi conduites en prison.

De la sorte prirent fin les troubles de Nîmes, suivis d'une invasion des paysans d'alentour, au mois d'août 1830. Dans son rapport sur les événements, le procureur général écrivait :

La guerre civile était imminente, mais quelque grave que fût un pareil fléau, il en est un autre que nous redoutions bien plus encore, celui d'une anarchie complète et d'un nouveau 1815 en sens inverse du premier. Les citoyens de la basse classe du peuple poussaient à ce parti. Ils méconnaissaient la voix de leurs chefs et les hommes les plus populaires avaient entièrement perdu l'influence qu'ils exerçaient sur eux. Le général lui-même a été menacé par des forcenés de ce parti qui voulaient détruire les autorités existantes et tout bouleverser (40).

L'état de siège fut proclamé. La police fut confiée à l'autorité militaire. L'ordre du jour affiché dans les rues portait que tout habitant de Nîmes qui circulerait sans être paré des couleurs nationales serait arrêté sur-le-champ. Il était défendu de se promener après 8 heures du soir sans lanterne. Il n'était pas permis de se réunir à plus de cinq personnes (41).

(40) Arch. Nat. BB18 1315. Rapport du procureur général du 1^{er} septembre 1830.

(41) *Gazette de France* du 10 septembre 1830.

A la suite des événements des 29, 30 et 31 août et du 1^{er} septembre, cent douze personnes furent poursuivies judiciairement; mais sur ce nombre vingt-quatre seulement furent traduites soit devant les assises (II), soit en polices correctionnelle; les autres furent relâchées, faute de prévention. L'instruction faite au sujet des attroupements des paysans démontra qu'ils n'avaient pas eu de chef, que tout y avait été concerté sans discipline et sans ordre, qu'aucun signe extérieur n'avait annoncé un projet « contre-révolutionnaire ».

Ce n'est pas, faisait remarquer pourtant le procureur général, que les insurgés ne fussent animés d'un esprit d'hostilité contre ce gouvernement. S'il fallait rechercher leurs opinions, leurs dispositions au désordre, nul doute qu'on ne trouvât en eux tout ce qui pourrait former des séditions d'une autre époque (42).

Pour résumer ce que nous venons d'exposer, nous devons constater que la paix et l'union qui régnèrent les premiers jours à Nîmes après les Trois Glorieuses firent bientôt place à une lutte politique qui se transforma en peu de temps en une lutte religieuse; partie des classes aisées et éclairées, elle s'étendit à toute la population non seulement de la ville, mais aussi de ses environs; les sentiments de classe y ont joué un certain rôle, mais relativement peu important.

V

Le 3 septembre, le procureur général de Nîmes écrivait au ministre de la Justice : « Le pays jouit depuis hier de la tranquillité. » C'était une tranquillité de surface. Les protestants du Gard gardaient rancune aux autorités. Ce même jour du 3 septembre, un nommé Gasquet, négociant à Sommières, disait dans une lettre adressée au même ministre :

(42) Arch. Nat. BB18 1315. Rapport du procureur général du 7 octobre 1830.

Je doute fort que nos autorités vous aient signalé leur apathie et la fausse direction adoptée par elles.

Les protestants étaient mécontents surtout parce qu'on ne sévissait pas contre les protecteurs des pillards de 1815.

Les grands coupables, disait Gasquet au ministre, jouissent en paix de leur fortune et de leurs honneurs acquis au prix du sang de leurs concitoyens, ou intriguent peut-être, préparant des émeutes et des révoltes nouvelles, comptant sur une impunité qui ne leur a jamais manqué (42 bis).

En faisant cette supposition, Gasquet, négociant à Sommières, ne se trompait pas. Nous en avons la preuve dans une lettre, interceptée par la police et gardée aux Archives Nationales, d'un abbé Ginestière au supérieur du séminaire de Nîmes, M. Bouccarut. Cette lettre, expédiée en automne 1830, nous révèle les sentiments qui animaient le parti catholique. Elle commence par un exposé de l'état d'esprit général dans le Gard.

Ici, dit l'abbé à son correspondant, toujours la même folie pour la Révolution et l'impiété. Il faut donc encore des plus grands maux pour nous châtier. Tel est l'avis de tous les gens de bien.

Puis nous y apprenons les bruits qui couraient dans les milieux bien pensants. On y parlait d'une nouvelle invasion des étrangers, qui n'étaient pas encore venus à cause de multiples obstacles qu'ils avaient rencontrés dans leurs pays, mais viendraient sûrement au printemps prochain.

On dit, écrivait l'abbé, que les souverains ont résolu la destruction de Paris. Les personnes pieuses parlent de certaines prophéties qui annoncent la même menace : Dieu les entende tous ! Paris fait le mal de la France, de l'Europe et du monde

(42 bis) Arch. Nat. BB18 1315. Lettre de Gasquet, négociant à Sommières, au Garde des Sceaux du 3 septembre 1830.

entier. Les doctrines qui en partent vont tuer partout la foi et la société.

Le passage suivant est assez caractéristique des milieux où circulaient ces bruits.

On dit, communique Ginestière, qu'on vient de découvrir que Philippe est le chef secret de la franc-maçonnerie, et que le plan est de placer ses enfants à la tête des nations de l'ancien continent : alors la vieille Europe perdrait la foi.

En cas d'une invasion étrangère, il fallait, d'après l'auteur de la lettre et ses amis politiques, soulever le Midi et l'Ouest simultanément : « les chefs royalistes s'en occupent ici », faisait remarquer l'abbé. Passant aux affaires en cours, il racontait qu'en septembre une société secrète s'était formée dans le département du Gard, dont le but était de lutter contre le mouvement libéral. Les adhérents de cette organisation allaient aux théâtres siffler « les pièces impies » et dans les réunions publiques « pour adoucir l'irritation soulevée contre les ex-ministres » ; on adressait des lettres anonymes aux rédacteurs en chef des journaux et de divers côtés « pour inviter à la circonspection ».

N'était le désir de sauver les ministres, terminait l'abbé, on pousserait ferme au mouvement ; Paris tomberait dans la fureur des révolutionnaires, c'est un grand mal, mais il est nécessaire (43).

Nous ne savons pas dans quelle mesure les événements ultérieurs, dont nous allons parler, eurent pour cause l'agitation royaliste. Ils étaient plutôt la suite naturelle de l'excitation et de l'animosité provoquées par ce qui s'était passé à Nîmes au mois d'août. Comme nous l'avons indiqué, la lutte religieuse s'était étendue, à la fin de ce mois, aux environs de la ville. Arrêté à Nîmes, le mou-

(43) Arch. Nat. BB18 1315 (3998). Lettre de l'abbé Ginestière à M. Boucarut.

vement ne laissait pas de progresser et de s'étendre sur tout le département. Le 30 août encore, on écrivait d'Alais au *National* que le curé avait refusé de faire chanter le *Domine salvum fac regem*, que l'un des députés envoyés en cette ville pour demander aux protestants s'ils avaient besoin d'un secours avait été frappé et blessé, etc. (44). Le 8 septembre, le procureur général rapportait au ministre de la Justice que dans l'arrondissement d'Alais deux communes, l'une catholique, l'autre protestante, étaient entrées en conflit et que dans la commune d'Aimargues le drapeau tricolore avait été enlevé et le drapeau blanc réarboré. Ce même rapport nous apprend que les autorités militaires conseillaient d'opérer le désarmement des villages et des habitants de Nîmes; examinée à Paris, l'opération fut déclinée comme illégale (45).

Les autorités du Gard s'efforçaient de leur mieux de faire oublier les tristes événements du mois d'août. Dans ce but, elles adressèrent au pouvoir central une demande d'amnistie pour tous ceux qui avaient pris part aux troubles. Une des raisons de cette démarche était d'« éviter l'éclat d'un long procès et les plaidoiries irritantes des avocats ». La demande fut favorablement accueillie en haut lieu; l'amnistie fut accordée (46).

Cette sage mesure de clémence n'apporta cependant pas une accalmie. Le 27 octobre, Viger annonçait de nouveau au ministre que de tous côtés il recevait des avis inquiétants sur l'état de fermentation du département. Il y eut des troubles à Aymargues, à Saint-Quentin, à Soumène, à Alais, à Saint-Gilles et sur d'autres points.

La population, écrivait-il, était hier [à Nîmes] toute entière

(44) *Le National* du 5 septembre 1830.

(45) Arch. Nat. BB18 1315 (3988). Rapport du procureur général au ministre de la Justice du 8 septembre 1830.

(46) Arch. Nat. BB18 1315 (3998). Rapport du ministre de la Justice au roi, du 9 octobre 1830.

sur les boulevards, des groupes nombreux s'adressaient des provocations atroces.

Le 7 novembre, une collision entre les soldats et la foule eut lieu à Sommières; on tira sur les soldats; ceux-ci firent feu à leur tour : un tué, une femme et un soldat blessés. « L'exaspération du parti absolutiste était au comble (47). »

Les plaintes adressées à Paris sur la conduite arrogante des royalistes du Gard n'émanaient pas seulement des autorités locales. Le ministre de la Justice communiquait, le 14 novembre, au procureur général de Nîmes qu'il avait reçu un grand nombre de lettres où on lui annonçait que les partisans du gouvernement déchu se montraient à découvert, arboraient la cocarde blanche, insultaient ceux qui portaient la cocarde tricolore, ainsi que la garde nationale, etc. D'après ces informations, des troubles avaient eu lieu à Alais, à Soumène, à Uzès, à Apaillargues, à Sommières, à Manduel, etc. Le procureur général, confirmant ces plaintes, parlait dans sa réponse du « mauvais » esprit qui animait le département, dont « les 2/3 sont imbus d'un esprit carliste et fanatique », et rappelait, en outre, à son chef « les ressentiments haineux qu'inspirent les souvenirs des traitements atroces » dont le Gard avait été victime en 1815 (48).

Dupont (de l'Eure) avait puisé ses informations principalement dans une lettre que lui avait écrite le baron Chabaud-Latour, préfet du Gard, pendant la période ayant suivi immédiatement la Révolution de Juillet. Le préfet rapportait au ministre qu'à Saint-Quentin, le 17 octobre, on avait promené, sans opposition, un âne ayant une cocarde tricolore à chaque oreille et une au milieu du museau; qu'à Uzès, les royalistes faisaient tout pour per-

(47) Arch. Nat. BB18 1315. *Lettre du ministre de la Guerre au ministre de la Justice*, du 15 novembre 1830; — *lettre du procureur général au ministre*, du 11 novembre 1830.

(48) Arch. Nat. BB18 1315. *Lettre du Garde des Sceaux*, du 14 novembre 1830; — *lettre du procureur général au Grand Juge*, du 20 novembre 1830.

suader la population que le gouvernement allait être renversé et que Charles X reviendrait; qu'à Sommières, il fallait envoyer des troupes pour garder les libéraux; qu'à Nîmes, des gardes nationaux isolés avaient été insultés, qu'on y avait crié m... pour la garde nationale, qu'on y avait affiché des placards où était écrit : « Vive Charles X! Les Bourbons ou la mort! Habits de gardes nationaux à vendre! » etc. A Aillargues, les libéraux lassés des menaces du camp opposé organisèrent une souscription pour acheter de la poudre et des balles afin de se défendre (49).

L'état moral des départements voisins, en particulier, de la Lozère et de l'Ardèche, était excellent, mais dans le Gard les troubles continuaient. On captait avidement le moindre bruit provenant de la capitale pour le grossir et y trouver le prétexte pour mener la campagne; la moindre difficulté du nouveau gouvernement y était commentée comme une preuve certaine de son échec imminent.

Les dernières menées des carlistes coïncident avec la nouvelle des troubles à Paris dans la journée du 18, dénonçant Viger au ministre le 20 novembre, avec celles de diverses fluctuations ministérielles.

« Les bruits de guerre ont réveillé l'espoir des carlistes et leur joie a éclaté, » annonce-t-il dans sa lettre du 6 décembre. Quatre jours après, il signale une agitation dans la commune de Saint-Quentin « depuis les bruits de guerre ». Le lendemain, il dit dans sa lettre : « Il y circule les bruits les plus contradictoires et les plus étranges. » On s'agitait aussi beaucoup à cause du procès des ex-ministres de Charles X qui était imminent.

Si les bruits de guerre prennent plus d'intensité et que le procès des ministres agite la capitale, rapporte Viger, nul doute que nous en aurons ici un contre-coup (50).

(49) Arch. Nat. BB18 1315. *Lettre du baron Chabaud-Latour*, du 5 novembre 1830.

(50) Arch. Nat. BB18 1315. *Lettres du procureur général* des 20 novembre, 6, 10, 11 et 16 décembre 1830.

Si dans les milieux royalistes du Gard on s'entretenait du renversement prochain du régime, par contre dans ceux des libéraux on se chuchotait la nouvelle d'un complot de *verdets* dans le département. On prétendait que divers marchands avaient vendu une grande quantité de drap vert pour l'habillement des compagnons, que les officiers en étaient déjà tous nommés, principalement parmi ceux qui avaient figuré, en 1815, dans les rangs des *Miquelets*. Les autorités locales y ajoutaient foi; elles citaient, comme une pièce de conviction, une proclamation dite du duc d'Angoulême, trouvée dans les rues de Sumène; cette proclamation, qui semblait rédigée dans le pays même par une personne appartenant à la classe noble, était pleine d'injures pour la personne de Louis-Philippe et excitait à la guerre civile. Le grand nombre de fautes d'impression dont elle fourmillait laissait à supposer qu'il en avait été tiré une grande quantité de copies. Les autorités militaires du Gard étaient persuadées de l'existence d'un complot. A la suite de ces rapports, le ministre de la Guerre jugea nécessaire de prescrire aux officiers généraux commandant la région des mesures à prendre en cas d'insurrection (51).

L'année 1830 s'acheva de la sorte, dans le Gard, dans un état de confusion générale et dans la plus grande inquiétude. De l'état des arrêts rendus pour délits politiques depuis le 1^{er} octobre au 27 décembre de cette année, il ressort que le nombre des affaires portées devant les tribunaux fut de vingt dans l'arrondissement de Nîmes, de dix-huit dans celui d'Alais, de quatorze dans celui d'Uzès, et de cinq dans celui du Vigan. Pour la plupart, c'étaient des procès en raison de cris et de chants séditieux, mais il y en avait aussi pour délits comme attroupements défendus, rixes entre personnes apparte-

(51) Arch. Nat. BB18 1315. *Lettres du procureur général*, des 6 et 27 décembre 1830; *du ministre de la Guerre au ministre de la Justice*, du 23 décembre 1830 et du 7 janvier 1831 et *du substitut du procureur du Vigan*, du 22 décembre 1830.

nant à divers partis politiques, rébellion contre la force armée, etc. (52).

La lecture des rapports concernant ces affaires amène à la conclusion que l'animosité religieuse provoquée dans le département du Gard par les événements du mois d'août 1830 s'était effacée pour laisser place à une lutte des partis politiques. Mais on aurait tort de penser qu'une réconciliation entre les catholiques et les protestants ait eu lieu; la discorde religieuse durait toujours, mais elle ne se manifestait pas aussi violemment qu'auparavant.

VI

L'année 1831 arriva. Dans le rapport pour le mois de janvier, le chef de la gendarmerie départementale écrivait :

Un profond malaise, une sourde inquiétude se font généralement sentir. Nul n'est satisfait. Les amis de notre glorieuse révolution se plaignent de ce que, tandis que sur tous les points de la France les populations entières se livrent à la joie, on peut à peine dans ces contrées manifester son contentement. De leur côté, les carlistes, que la haine et le fanatisme dévorent, ne peuvent se résoudre à voir cette portion des habitants, opprimés depuis la Restauration, les protestants, participer à des droits qu'ils croyaient devoir n'appartenir qu'à eux seuls.

Mais les catholiques n'étaient pas seuls à rendre difficile la tâche des autorités dans le Gard.

Ce n'est pas, lisons-nous dans le même rapport, qu'un frein puissant ne soit nécessaire pour contenir ce qu'on appelle ici le parti protestant. Les hommes appartenant à ce culte ne sont pas tous des anges (53).

Les protestants étaient fort mécontents des autorités locales. Ils les accusaient hautement de faiblesse à l'en-

(52) Arch. Nat. BB18 1315. *Lettres du procureur général des 27 décembre 1830 et du 1^{er} janvier 1831.*

(53) Arch. Nat. F7 4004. *Rapport de la Gendarmerie pour le mois de janvier 1831.*

droit des royalistes; ils s'en plaignaient dans les lettres à leurs amis haut placés à Paris; ils les dénonçaient au Gouvernement. La garde nationale nouvellement formée, composée en grande partie de protestants, faisait souvent montre de cet esprit d'opposition. On hésitait à l'employer pour la répression des troubles, car elle agissait alors avec plus de violence que les troupes de ligne : une raison de plus pour le mécontentement. Les rapports entre « le parti protestant » et les fonctionnaires de l'Etat étaient tendus. A Andouze, on vit même les libéraux organiser un meeting de protestation contre le maire de la ville, un appel anonyme provoquant les habitants, presque exclusivement protestants, à une insurrection contre les autorités (54).

L'énervement des protestants est pourtant facile à comprendre. Leur avoir et leur vie se trouvaient sous la menace d'un danger permanent. Dans leurs maisons, ils n'étaient pas plus en sécurité que dans la rue. La haute et la moyenne classe des catholiques ne couraient par contre aucun risque, pouvaient tranquillement vaquer à leurs occupations; c'étaient les basses couches de la population catholique, *infima plebs*, qui prenaient part au mouvement, ignorantes, fanatiques et constamment remuées par des agitateurs occultes, prêtres, fonctionnaires révoqués, hommes de 1815. Les protestants étaient tous, sans distinction de fortune et de position sociale, sous l'épée de Damoclès. Tout leur paraissait donc suspect et dangereux, la moindre provocation prenait des proportions démesurées (55).

L'année 1831 s'écoula, les troubles dans le département continuaient. « A Nîmes, le moindre événement peut amener la guerre civile », rapportait au ministre de l'Intérieur le chef de la gendarmerie locale. Les habitants

(54) Arch. Nat. BB18 1315. *Rapports du procureur général*, du 27 décembre 1830 et des 17 et 24 janvier 1831.

(55) Arch. Nat. BB18 1315. *Lettres du procureur général*, du 27 décembre 1830 et du sous-préfet de l'arrondissement d'Alais du 4 février 1831.

de la plupart des villages voisins étaient armés et n'attendaient qu'un ordre pour fondre sur la ville. Le 11 janvier eut lieu une échauffourée, la garde nationale y commit des excès. Le 23 du même mois, désordres à Uzès : des soldats et des gardes nationaux reçoivent des coups de pierre et de tuiles lancées des toits. En mars on signale des troubles en maints endroits provoqués par l'ordre du Gouvernement sur le déplacement des croix érigées sur les places publiques, plusieurs maisons protestantes sont incendiées. En avril, de nouveaux désordres occasionnés par la plantation d'un arbre de la liberté et par l'enlèvement des fleurs de lys fixées aux croix des voies publiques; rixe entre catholiques et protestants à Sénilhac, manifestation carliste au Vigan, on chante dans les rues « La Parisienne » parodiée avec un refrain conçu à peu près en ces termes : « *En avant, marchons contre ces canailles! pour les croix mourons!* » A Saint-Ambroix, la foule assaille les gendarmes, de même à Saint-Florent; à Couillargues, dans la banlieue de Nîmes, un individu armé d'un fusil somme quatre cultivateurs de déposer la cocarde tricolore dont ils étaient parés. Au mois de mai, graves événements à Alais. En juillet, agitation à Nîmes, la force armée est déployée pour dissiper des attroupements, des membres de la magistrature sont insultés par la garde nationale et les libéraux; de fâcheux incidents ont lieu à Alais : « les coups de pierre n'ont été comprimés que par quelques coups de baïonnettes »; on écrit de Nîmes au *Courrier Français*, le 26 de ce mois : « Nous sommes ici dans une position très critique. » Au cours d'une rixe entre carlistes et « patriote », la rage atteint un tel degré que des barres de fer rouge sont jetées sur les combattants. Au mois d'octobre, plusieurs collisions à Nîmes; à Saint-Ambroix on abat l'arbre de la liberté. En novembre, le bruit des troubles ouvriers de Lyon arrive à Nîmes; la ville comptait aussi un grand nombre d'ouvriers; « on a voulu

les exploiter, rapporte le chef de la gendarmerie, mais la population, dont une partie éprouve pour l'autre un éloignement invincible, n'a pas pu s'associer pour agir dans des vues communes ».

Durant les premiers mois de l'année 1832, on assiste dans le Gard au même spectacle de lutte entre deux partis autant religieux que politiques. Une émeute a lieu, en janvier, à Saint-Quentin; des troubles éclatent, en mars, à Nîmes, à Alais et au Vigan. Le bruit du choléra à Paris, arrivé à Nîmes au cours du mois d'avril, la nouvelle de la mort de Casimir Perrier, le ralentissement des affaires, tout cela surexcite les esprits des carlistes : « au moment où nous écrivons ces lignes, lisons-nous dans le rapport de la gendarmerie pour le mois d'avril, les légitimistes annoncent que la chute du gouvernement ne saurait être éloignée et qu'avant le 15 mai les partisans de Henri V verront leurs vœux exaucés (57) ».

Le calme se rétablissait bien lentement. Ce ne fut qu'au cours de l'année 1833 que les habitants du Gard commencèrent à jouir d'une tranquillité relative. Les affaires reprenaient, on travaillait et on pensait moins à descendre dans les rues. Dans toutes les classes de la société se manifestait une certaine disposition pour les plaisirs.

Il faut pourtant dire, constate, en janvier 1833, le chef de la gendarmerie du Gard, qu'à Nîmes, comme dans les autres villes du département, on voit bien rarement dans les mêmes réunions les hommes que la Restauration avait déjà désunis et que les opinions les plus extrêmes séparent encore davantage depuis 1830 (58).

S. POSENER.



(57) Arch. Nat. F7 4004. *Rapport de la Gendarmerie pour les années 1831 et 1832*; — *Rapport du procureur général du 28 janvier 1831*; — *Le Courrier Français* du 2 août 1831.

(58) Arch. Nat. F7 4004. *Rapport de la Gendarmerie pour l'année 1833*.